

Généralités.

Le SIEA (syndicat intercommunal d'électricité de l'AIN) a lancé dans les années 2010 un projet de déploiement de fibre optique afin de couvrir toutes des communes du département de l'AIN.



**La Fibre Optique :
Enjeu stratégique**

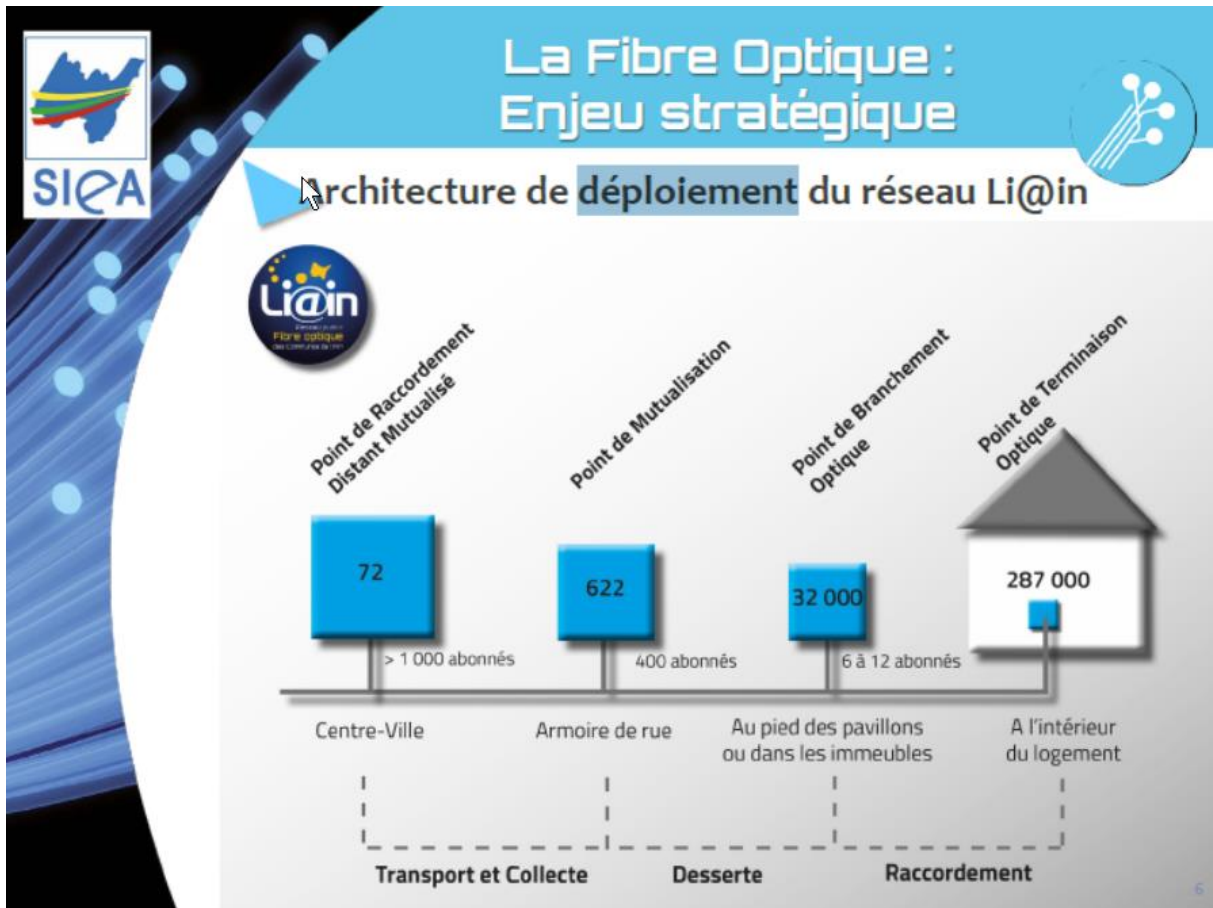
Un Objectif : Déployer la fibre optique dans 393 communes du département : 287000 prises raccordables au 31/12/2021

Objectif indispensable pour :

- L'équité zones urbaines/zones rurales
- La mise à disposition d'un Réseau public pour tous : Particuliers, Professionnels, Collectivités
- L'aménagement du territoire départemental
- Le développement économique des entreprises et des services publics

Important : ce réseau est un RIP (Voir glossaire) Réseau d'Initiative Publique. En effet notre département étant considéré comme territoire rural seul quelques grosses communes étaient intéressantes pour les opérateurs privés (Zone AMII) ce qui signifie pour la très grande majorité des communes (Vesancy en particulier) l'arrivée du THD (Très Haut Débit) n'aurait été qu'un rêve.

Principe de connexion.



Le déploiement : les objectifs.



Déploiement : Où en est-on ?

Programmes de déploiement

- Programme 2016 : Travaux terminés fin 2017**
Ouverture de 80 communes, ainsi que 2 communes du Programme Spécifique SFR.
- Programme 2017 : Etudes en 2017 et travaux en 2018 – Vote AG du 08/04/2017**
Ouverture de 60 communes ainsi que 4 communes du Programme Spécifique SFR.
- Programme 2018 : Travaux terminés fin 2019**
Ouverture des 69 dernières communes

Ces 3 programmes ainsi que les communes déjà ouvertes au service représentent la totalité des communes du projet SIEA.

2017 à 2021 : Phase d'extension sur les communes déjà ouvertes au service pour atteindre un taux de couverture de 100%.

Et pour Vesancy : Où en sommes-nous ????

Le pays de Gex étant le territoire pilote pour le déploiement, Vesancy a été une des premières communes fibrées dans le département.

Nuance très importante : **Lorsque l'on dit fibré c'est en fait partiellement fibré.**

A ce jour il y a pratiquement aucune commune dans le département qui est totalement fibrée l'objectif devant être atteint en 2021.

Cette notion s'exprime par le **taux de couverture** dont voici la situation de notre commune :

Couverture de la commune de VESANCY via le réseau fibre optique Li@in :

Prises raccordables	154
Taux de couverture	52%
Taux de pénétration au 31/03/16	59%
Taux de pénétration au 30/06/16	62%
Taux de pénétration au 30/09/16	61%
Taux de pénétration au 31/12/16	61%

Au 31/12/16 :

- **Taux de couverture** : Nombre de prises raccordables déployées à ce jour sur la commune par rapport au nombre total de prises existantes sur la commune
- **Taux de pénétration** : Nombre d'abonnés en service FTTH à ce jour sur la commune par rapport au nombre de prises raccordables déployées sur la commune à ce jour

Le taux de couverture étant de 52% signifie qu'à ce jour pratiquement la moitié des habitants n'ont pas accès à la fibre.

Le taux de pénétration de 60% signifie également que sur le nombre de prises disponibles 40% ne sont pas utilisées.

Que doit-je faire pour avoir la fibre ????

Aujourd'hui il y a 30 fournisseurs d'accès (FAI) 28 dits petits et 2 dits grands qui se partagent le marché.

Les 28 dits petits sont ceux qui utilisent uniquement le réseau comme Knet Wibox etc.

Les 2 dits grands sont les opérateurs nationaux SFR et ORANGE qui non seulement utilisent le réseau mais également ont la technologie pour créer et gérer un réseau fibre.

Il est à noter qu'à ce jour sur la commune de Vesancy (comme dans pratiquement tout le Pays de Gex) ORANGE a implémenté les structures techniques mais les phases de test n'étant pas terminées nous n'avons pas encore accès à leur réseau, mais c'est prévu dans le courant de l'année.

Il faut donc à ce jour se tourner vers un petit opérateur ou SFR.

Si c'est SFR et qu'il y a dans votre quartier des prises disponibles c'est SFR qui fera le raccordement à votre habitation.

Si c'est un petit opérateur (Knet Wibox etc.) et qu'il y a des prises disponibles c'est le SIEA qui fera le raccordement à votre habitation.

Délai moyen de réalisation du raccordement 2 à 3 semaines


Cette prestation est en général gratuite pour vous car c'est le FAI qui la prend en charge.
 A noter cependant qu'il peut y avoir des travaux d'infrastructure à faire sur le domaine privé (votre habitation) qui seront à votre charge.

Que se passe-t-il s'il n'y a pas de prises raccordables ?????

Pour savoir où il y a un manque d'infrastructure fibre (prises raccordables) vous devez d'abord faire une demande de raccordement à un des opérateurs car c'est lui qui vous dira si le raccordement est possible ou pas (attention ne pas faire la demande à Orange à ce jour).

Si il n'y a pas de raccordement possible le SIEA doit en être informé afin qu'il puisse faire le travail nécessaire. Cette information au SIEA devrait être faite par l'opérateur mais vous pouvez informer la mairie de cette situation pour que nous puissions suivre le dossier.

Comme il y a sur l'ensemble du département beaucoup de prises à créer le SIEA doit définir la priorité du chantier en évaluant le travail à exécuter, son coût, sa pertinence et bien d'autres critères qui détermineront la date d'exécution des travaux.



Programmes de déploiement : Prises raccordables

	fin 2016	fin 2017	fin 2018	fin 2019	fin 2020	fin 2021	total 2017-2021	Total
Communes ouvertes	64 455	0	0	0	0	0	0	64 455
Extensions sur communes ouvertes	10 500	13 000	15 545	8 000	7 000	7 333	50 878	61 378
Communes à ouvrir	0	19 000	18 000	18 000	0	0	55 000	55 000
Extensions sur communes à ouvrir	0	1 000	5 000	19 000	41 000	40 931	106 931	106 931
Total	74 955	33 000	38 545	45 000	48 000	48 264	212 809	287 764

Le glossaire



- Zone AMII** (Appel à Manifestations d'Intentions d'Investissement) : Les opérateurs privés ont répondu à cet appel et ont déterminé les zones où ils déploieront la fibre.
- RIP** (Réseau d'Initiative Publique) : Territoire délaissé par les opérateurs privés pour lequel la collectivité a pris l'initiative de déployer un réseau FTTH.
- FTTH** (FiberTo The Home) : Fibre jusqu'à l'abonné
- Prise Raccordable** : Fibre existante, affectée à un logement, dans le Point de Branchement Optique. Le raccordement et donc le Point de Terminaison optique restent à construire pour raccorder l'abonné.
- Commune Ouverte** : Commune pour laquelle au moins 5% des logements (*Pavillon, appartement, entreprise, bâtiment public*) sont raccordables.
- Taux de Couverture** : nombre de prises raccordables par rapport au nombre de logements existants sur la commune.
- Extension**: Déploiement de la fibre sur des communes ouvertes pour augmenter le taux de couverture.
- Taux de Pénétration** : nombre d'abonnés par rapport au nombre de prises raccordables.
- FAI** (Fournisseur d'Accès à Internet) : Opérateur commercial, offrant les services aux abonnés sur un réseau de Fibre Optique.

Pour plus d'informations vous pouvez vous renseigner auprès du délégué communal du SIEA :

Bernard MUGNIER
Adjoint



MAIRIE DE VESANCY
PLACE DU CHÂTEAU
01170 VESANCY

T. 04 50 41 53 55
b.mugnier@vesancy.fr
www.vesancy.fr